

► S2i

Lors du Comité Technique Paritaire du 21 mars, nous avons dressé un [premier bilan](#) de la mise en place du nouveau système d'information de l'INRA, pour sa partie finances (tristement célèbre sous le sigle S2i).

Malgré nos mises en garde répétées, à l'annonce des premières réflexions sur ce dispositif, nous constatons que nous n'avons pas été entendus. Nous avons prévenu alors, qu'oublier les utilisateurs de terrain (gestionnaires d'unité...) serait une grave erreur.

Notre avertissement n'a malheureusement pas été entendu de la Direction Générale.

En effet, jamais lors des déploiements précédents, nous n'avons eu une dégradation aussi rapide du " moral des troupes ". Certains administratifs sont au bout du rouleau, alors que le dispositif démarre seulement. De toutes parts remontent des critiques concernant la complexité, l'inadaptation et le manque d'ergonomie de l'outil.

Les corrections à apporter ne relèvent pas uniquement d'ajustements. Nous demandons que nos remarques concernant les dysfonctionnements soient enfin prises en compte. Il doit être réalisé maintenant un réel état des lieux de ce chantier, au plus près des utilisateurs, et des solutions concrètes et réalistes doivent être proposées au plus vite.

Cette étape est un préalable à toute décision de poursuite de ce dispositif, notamment dans son volet Ressources Humaines.

La Direction Générale doit donc [surseoir à sa décision](#) de mise en production de ce volet au 1er janvier 2007.

► LES CONTRATS PACTE A L'INRA : LA CFDT A OBTENU DES AVANCEES

Au Comité Technique Paritaire du 21 mars 2006, la Direction Générale a présenté un texte proposant une mise en oeuvre des contrats PACTE à l'INRA.

Ce contrat garantit à des jeunes de moins de 26 ans sans qualification d'accéder aux carrières de la fonction publique. La période de stage inclut un temps de formation d'au moins 20 %.

Il s'adresse à des jeunes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat et prévoit une rémunération allant de 55 à 70% du minimum de traitement de la fonction publique.

Grâce à son intervention, [la CFDT-INRA a obtenu](#) :

- **qu'il s'adresse à des jeunes sans qualification ou titulaires du BEPC** (les titulaires de CAP ou BEP relèvent eux des concours classiques de la fonction publique).

- **que sa rémunération soit réévaluée à hauteur de 100 % du minimum fonction publique (SMIC).**

La CFDT-INRA veillera au bon fonctionnement de ce dispositif à l'INRA, pour que la fonction publique assure son rôle d'intégrateur social, en fournissant à des jeunes une qualification et un emploi.

► CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

[Contre le CPE, la CFDT-INRA appelle à une nouvelle journée d'action le 28 mars](#) (un préavis de grève a été déposé).

Après les fortes manifestations de samedi 18 mars, le Premier Ministre a refusé de retirer la mesure contestée, préférant appeler à un " dialogue " qu'il n'avait pourtant pas engagé pour élaborer son projet.

Face à un tel comportement, l'intersyndicale, réunie le 20 mars (voir le communiqué), a décidé d'appeler à une nouvelle journée d'actions, avec " arrêts de travail, grèves et manifestations " le mardi 28 mars.

Rarement un texte a fait autant l'unanimité contre lui.

La mobilisation doit franchir une nouvelle étape pour dénoncer la précarisation des emplois que veut imposer le gouvernement.